



Poursuivre un avocat suite à son montage "béton" pour une affaire

Par **couetil**, le **06/01/2008** à **21:51**

un avocat m' a monté en dossier en "béton" -écrits à l'appui- lorsque je l'ai rencontré pour lui présenter une affaire que je souhaitais faire aboutir. Il m'a notifié que je ne prenais aucun risque et que j'étais complètement protégée par une convention. J'ai payé des honoraires très conséquents pour ses services. A ce jour je vais aller en prison pour plusieurs années et mes amis engagés avec moi aussi. Lors du procès cet avocat s'est bien gardé de préciser que que lui-même m'avait assurée que je n'encourrais rien et qu'il m'avait ficelé un dossier "béton" qui s'avère en fait une cabale incroyable.

Ai-je un recours contre cet avocat ? L'ordre des Avocats peut-il intervenir ?

Merci de votre étude et de votre réponse.